

PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE

Ecole élémentaire du Caporal Peugeot

Commune : JONCHEREY

Date: 3/11/2020 Heure :17h15

Lieu: salle polyvalente de l'école

Nom Prénom	Fonction	Présents	Excusés
M. Alexandre Jacques	Maire de Joncherey	x	
Mme Cureau Stéphanie	Représentante de la mairie de Thiancourt	x	
Mme Vaugne	DDEN		
Mme Stämpfli Angélique	Représentante des parents titulaire	x	
Mme Alzingre Mélanie	Représentante des parents titulaire	x	
Mme SAILLET Marie-Laure	Représentante des parents titulaire	x	
Mme FALVO Laetitia	Représentante des parents titulaire	x	
Mme Bloch Charlotte	Enseignante	x	
Mme Demont-Koos Virginie	Enseignante	x	
M. Natale Matthieu	Enseignant	x	
Mme Hommel Sylvie	Directrice	x	

Ordre du jour :

- Elections des représentants de parents d'élèves.
- Rôle du conseil d'école.
- Effectifs, classes, équipe pédagogique
- Règlement de l'école, charte de la laïcité, charte des parents
- Protocole sanitaire
- Rythmes scolaires
- Projet d'école
- Enseignement des langues
- Activités Pédagogiques Complémentaires
- Activités et projets
- Sécurité, PPMS
- Travaux
- Questions diverses

Contenus des échanges :

Approbation du PV conseil d'école du 25/06/2020: il est adopté à l'unanimité.

Aucune question n'est à ajouter à l'ordre du jour dans le dernier point.

1) Elections des représentants de parents d'élèves.

Le vote a eu lieu exclusivement par correspondance. Le dépouillement s'est déroulé le vendredi 9 octobre à 17 heures.

Résultats: 171 inscrits, 113 votants, 21 bulletins blancs ou nuls donc 92 suffrages exprimés.

Le taux de participation est de 66,08%.

Nous n'avions qu'une liste constituée de :

- 4 parents titulaires: Mmes Stämpfli, Alzingre, Saillet, Falvo
- 1 parent suppléant: Mme Bouhout

Tous les parents élus sont invités à participer au conseil d'école, sauf lors d'un conseil d'école restreint (respect des conditions sanitaires). En cas de vote, seuls les titulaires et les suppléants qui remplaceraient des titulaires pourront s'exprimer et voter.

Les questions à mettre à l'ordre du jour devront être communiquées avant le conseil d'école.

2) Rôle du conseil d'école.

→ vote le règlement de l'école

→ adopte le projet d'école

→ donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école: intégration des enfants handicapés, sécurité des enfants, hygiène scolaire, restauration scolaire,...

→ donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles.

→ peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

Les membres du conseil d'école sont : les représentants des mairies, les représentants de parents d'élèves élus, Mme la DDEN, Mme l'Inspectrice, les enseignants. D'autres personnes peuvent être conviées si l'ordre du jour le nécessite.

3) Effectifs, classes, équipe éducative

Nous accueillons 102 élèves répartis en 4 classes:

→ 20 CP: classe de Mme Hommel (lundi, mardi et vendredi) et Mme Stoesser (jeudi)

→ 27 élèves répartis ainsi : 22 CE1 et 5 CE2: classe de Mme Demont-Koos

→ 26 élèves répartis ainsi : 15 CE2 et 11 CM1: classe de Mme Bloch

→ 29 élèves répartis ainsi : 8 CM1 et 21 CM2: classe de M. Natale

Le critère des langues a été retenu pour la répartition des élèves de CE2 et CM1.

Nous accueillons également une classe de 21 élèves de GS, classe qui dépend de l'école maternelle et dont les cours sont assurés par Mme Floris .

L'équipe enseignante est complétée par Mme Harter, titulaire remplaçante rattachée à notre école.

Nous avons également une AESH, Madame Rey qui accompagne 2 élèves bénéficiant d'une aide de la MDPH.

4) Règlement intérieur, charte de la laïcité, charte des parents.

Modification du règlement suite à l'application du protocole sanitaire lié à la covid19: accueil périscolaire dans la cour à 11h25 et 15h45, à l'entrée de l'école à 16h30 après les APC.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

5) Protocole sanitaire

Présentation du protocole de l'école, protocole renforcé depuis le 2 novembre.

Les élèves ne doivent pas fréquenter l'école en cas de fièvre, d'apparition de symptômes chez l'enfant ou dans sa famille.

Il en est de même pour tout membre de l'équipe éducative.

Les gestes barrière doivent être respectés.

Le port du masque est obligatoire pour les adultes et les élèves, dans l'école mais aussi pendant la récréation et l'accueil.

Le lavage des mains est renforcé: en entrant et en sortant de l'école, avant et après la récréation, après le passage aux toilettes.

Il faut également se laver les mains après avoir toussé, éternué et s'être mouché. En classe, du gel hydroalcoolique peut remplacer le lavage des mains.

Toute personne entrant dans l'école doit se désinfecter les mains et porter un masque.

La distanciation physique s'applique entre élèves d'une même classe en espace clos lorsqu'elle est possible mais elle doit être maintenue entre les élèves des différentes classes.

Ainsi, chaque enseignant accueille ses élèves dans la salle de classe habituelle.

Les autres salles (arts visuels et BCD) ne sont utilisées que par une classe chaque jour.

Les cours d'allemand peuvent avoir lieu en respectant la distanciation physique entre les élèves.

Chaque élève a une table individuelle et son propre matériel.

Le matériel commun est autorisé au sein d'une même classe mais doit être désinfecté quotidiennement ou isolé 24h avant réutilisation.

Chaque enfant apporte sa propre gourde ou bouteille d'eau. Il est interdit de boire au robinet.

Les horaires restent inchangés. Les entrées et sorties se font par le portail de la cour de récréation.

Les classes entrent et sortent l'une après l'autre afin d'éviter le brassage entre élèves de classes différentes.

La cour de récréation est partagée en 2 zones.

Le nettoyage et la désinfection sont renforcés.

Les salles doivent être aérées régulièrement pendant au minimum 15 minutes: avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations, pendant la pause méridienne et après les cours.

6) Rythmes scolaires

Nous devons nous prononcer pour le maintien ou non de la semaine de 8 demi-journées réparties sur 4 jours pour les 3 prochaines années et proposer des horaires.

3 votes contre la semaine de 4 jours. Pas d'abstention. La semaine de 4 jours est maintenue à la majorité absolue. Les horaires actuels sont proposés: cours de 8h10 à 11h25 et de 13h à 15h45.

Une pause méridienne plus longue serait appréciée, mais nous proposons les mêmes horaires que l'école maternelle, horaires prenant en compte les contraintes liées à l'accueil d'élèves d'autres communes (transport scolaire).

7) Projet d'école.

Le projet d'école 2018/2021 se compose de 3 axes :

1 : Assurer un parcours de réussite de chaque élève :

- repérage et traitement des difficultés qui permet de repérer les difficultés et apporter les aides nécessaires

Repérage: en plus des outils que chaque enseignant possède, des évaluations de positionnement ont été élaborées pour chaque cours pour aider à repérer les difficultés éventuelles suite au confinement. Ces évaluations de positionnement n'avaient pas de caractère obligatoire. Chaque professeur les a donc utilisées selon son fonctionnement pédagogique.

Des évaluations repères nationales (2 pour les CP et 1 pour les CE1) avec résultats communiqués aux parents.

LSU: Cette année, le Ministère a imposé que 3 bulletins soient établis. Le premier sera communiqué aux parents courant décembre.

Les aides : pédagogie différenciée, APC, RASED, aides MDPH

- accès à la culture numérique : équipement des classes (3 tb i + 1 vidéoprojecteur avec à chaque fois un ordinateur portable, ENT (formation d'une demi-journée pour l'équipe enseignante), référentiel (B2i)
- parcours citoyen : travail sur les valeurs et les principes de notre République en lien avec l'actualité : l'exposition prévue en juin à destination des parents n'a pas pu être réalisée (contraintes liées à la covid 19)

2 : Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire :

- travail en concertation sur les nouveaux programmes, réalisé en anglais.
- formation «plan mathématiques» de toute l'équipe pédagogique cette année scolaire.

3 : Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente :

- en lien avec les parents.
- accès à la culture.

Nous avons inclus à ce projet d'école le Plan bibliothèque qui a permis d'obtenir une subvention de 1500 euros pour l'achat de livres pour notre BCD.

8) Enseignement des langues.

L'enseignement de l'anglais est assuré par les enseignants de l'école, chacun dans sa classe. Mme Lerch, professeur des écoles également, intervient pour l'enseignement de l'allemand (2 groupes: 1 groupe de 23 CP-CE1-CE2 et 1 groupe de 15 CM1-CM2). 2 séances de 45 minutes sont mises en place par semaine (mardi après-midi et jeudi matin).

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total
allemand	3	7	5 + 8	6	9	38
anglais	17	15	7	11 + 2	12	64
total	20	22	20	19	21	102

9) Activités Pédagogiques Complémentaires

Elles ont lieu les lundis et jeudis de 15h50 à 16h30 selon un calendrier établi en conseil des maîtres.

Les APC permettent de prendre en charge des élèves en groupes restreints pour des difficultés dans les apprentissages fondamentaux (français et mathématiques). L'accord des parents est nécessaire.

10) Activités et projets

Natation : 2ème période (22 février au 18 juin) : créneau de 13h45 à 14h20 le jeudi pour les classes de Mme Bloch et M. Natale, vendredi pour les classes de Mme Demont-Koos et Mme Hommel.

Activité financée par les mairies.

La sortie scolaire commune à toutes les classes prévue en juin 2020 aura lieu cette année si les conditions sanitaires le permettent.

11) Sécurité, PPMS

L'exercice d'évacuation a été réalisé le 24/09/2020.

Le signal n'a pas été bien entendu par la classe de GS : est-ce possible d'adapter la sonnerie ?

PPMS : une présentation a été faite. Ce document est réalisé pour faire face aux risques majeurs et attentat/intrusion.

2 exercices doivent être réalisés pour le valider :

- 1 exercice académique pour les écoles, collèges et lycées : exercice de confinement pour le volet «attentat/intrusion» prévu en décembre 2020.
- 1 autre pour le volet «risques majeurs» (connaissance de la zone de confinement).

12)Travaux

- De nouvelles huisseries ont été remplacées (verrière/ la fin de la BCD, retour de la salle où est entreposé le matériel de sport) ce qui a entraîné une rénovation du plafond et de l'éclairage près de la verrière.
- L'installation de 2 Tbi dans les classes de Mme Demont-Koos et Mme Hommel ainsi que l'acquisition d'un ordinateur portable ont été réalisées par la mairie.
- Changement des tringles des rideaux.
- Des toilettes pour enfant en situation de handicap ont été conçues.
- ENT : Environnement Numérique de Travail. La commune a subventionné la mise en place de cet outil numérique.
- Le problème d'infiltration d'eau au niveau du toit (préau et près de la salle d'arts visuels) est évoqué. Cette rénovation a un coût d'au minimum 72 000 euros.

Monsieur le Maire affirme que ces infiltrations ne posent pas de problème de sécurité.

Heure début de la réunion : 17h15 Heure fin de la réunion : 18h30

Fait à Joncherey, le 3/11/2020

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'École :
Mme Sylvie HOMMEL

Le Secrétaire de Séance,
M. Matthieu NATALE